



**St JULIEN  
DE  
VOUVANTES**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 4 octobre sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Maire.

#### PROJET BATIMENT AGENCE POSTALE-MAIRIE

Suite à la hausse des prix des matériaux, il convient de revoir le chiffrage des travaux et de réactualiser les montants validés lors de la réunion de conseil municipal du 10 mai 2021.

LOTS	NATURES TRAVAUX	Montant HT	Montant TTC
1	Maçonnerie	14 880.00 €	17 856.00 €
4a	Menuiseries extérieures	11 700.00 €	14 040.00 €
4b	Menuiseries intérieures	9 900.00 €	11 880.00 €
5	Isolation-cloisons sèches	39 000.00 €	46 800.00 €
6a	Plomberie – chauffage	9 500.00 €	11 400.00 €
7	Electricité	19 550.00 €	23 460.00 €
8	Sol	19 550.00 €	23 460.00 €
9	Peinture	19 500.00 €	23 400.00 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>143 580.00 €</b>	<b>172 296.00 €</b>

Alarme	14 375.00 €	17 250.00 €
Maitrise d'œuvre (dcm du 8 février 2021)	3 900.00 €	4 680.00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>161 855.00 €</b>	<b>194 226.00 €</b>

Après analyse des éléments présentés précédemment et discussion, le conseil municipal accepte la nouvelle proposition de Mme BONNIER s'élevant à 194 226.00 € TTC (au lieu de 155 760 € TTC – dcm du 10/05/2021 : + 24.69 %).

#### PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

Les hausses des prix étant régulières, les montants des travaux acceptés par le conseil municipal lors de la séance du 19 juillet ne sont plus à jour avec une pondération de 15 à 20 % si consultation des entreprises à l'heure actuelle.

Compte tenu de ces éléments, le cabinet d'architecture NPTEC a transmis un chiffrage actualisé tenant compte des hausses des matériaux, qui est présenté et accepté par le conseil municipal.

DEPENSES	MONTANT HT
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	
Assurance dommage ouvrage	4 500.00 €
Frais divers (publications...)	500.00 €
<b>TOTAL FRAIS DOSSIER</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>ETUDES</b>	
Mission maitrise d'œuvre (10 % de la construction)	29 240.00 €
Mission Bureau de contrôle	4 800.00 €
Mission SPS	3 500.00 €
<b>TOTAL FRAIS ETUDES</b>	<b>37 540.00 €</b>
<b>CONSTRUCTIONS</b>	
VRD- Terrassements	12 500.00 €
Gros Œuvre- maçonnerie	58 000.00 €
Charpente bois	11 000.00 €
Etanchéité	14 500.00 €
Menuiseries extérieures	17 000.00 €
Menuiseries intérieurs	8 000.00 €
Cloison sèches – doublages-plafonds	23 500.00 €
Faux plafonds	6 900.00 €
Carrelage – faïence	16 000.00 €
Peinture	5 500.00 €

<b>Plomberie – sanitaires-ventilation</b>	<b>11 000.00 €</b>
<b>Electricité</b>	<b>14 500.00 €</b>
<b>Equipements de cuisine</b>	<b>94 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES CONSTRUCTIONS</b>	<b>292 400.00 €</b>
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>334 940.00 €</b>

## DOSSIERS URBANISME

### ✓ Vente consorts TESSIER - Commune

Acceptation par le conseil municipal de l'acquisition par la commune aux Consorts TESSIER d'un bien cadastré section H numéros 238 et 239 pour la somme de 10 000 € (comprenant un garage – une cour et un préau). Cet achat permettra la création d'un parking communal d'une dizaine de places à proximité de l'église.

### ✓ Vente commune – FRESNEAU

Acceptation par le conseil municipal de vendre à Mr et Mme FRESNEAU deux bandes de terrain, propriétés de la commune, jouxtant leur parcelle H 394, et portant les numéros H 389 et H 390. Vente d'une surface d'environ 300 m2 au prix de 30 € le m2, soit environ 9 000 €. Les frais d'acte de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

## PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT -PAC

Mr le maire présente aux élus la délibération prise le 5 juin 2012 concernant la « Participation pour l'Assainissement Collectif » (PAC). Pour répondre à l'évolution des demandes d'urbanisme, et plus précisément en matière de divisions de logement, il convient de compléter la délibération prise le 5 juin 2012 concernant la « Participation pour l'Assainissement Collectif » (PAC). Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'instaurer et de fixer la PAC de la façon suivante
  - o pour les logements « divisés »: 1 600 €
  - o pour les constructions nouvelles : 1 600 €
  - o pour les constructions existantes (non divisées) : 800 €
- DECIDE que ces PAC prennent effet le 8 novembre 2021 et que le montant de la PAC pourra être revalorisé chaque année en fonction du pourcentage d'augmentation des tarifs,
- RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement collectif au réseau d'assainissement.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL – Modifications des statuts

Les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les conseils communautaires des deux communautés de communes historiques, ainsi que par tous les conseils municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.

Après présentation des statuts modifiée, le conseil municipal approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## ENQUETE PUBLIQUE SAS FERME EOLIENNE DU NILAN

Par arrêté préfectoral n°2021/ICPE/224 en date du 26 août 2021, suite au jugement du tribunal administratif de Nantes en date du 18 mars 2021, une enquête publique complémentaire est ouverte en mairie de Vallons de l'Erdre et en mairie délégué de Saint Sulpice des landes pendant une période de 33 jours du lundi 18 octobre 2021 à 9 h au vendredi 19 novembre 2021 à 17 h, portant sur la demande d'autorisation, présentée par la société Ferme Eolienne Nilan, d'exploiter un parc éolien de trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Vallons de l'Erdre.

En application des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Saint Julien de Vouvantes est invité à émettre un avis sur le présent projet.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête, et après en avoir délibéré, le conseil n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier : avis favorable.

## PONTON ETANG AU-DELA L'EAU

Mr F.-R. NAUDIN informe le conseil municipal que suite à différents échanges d'emails et une entrevue en mairie le 4 novembre 2021 avec les différents financeurs du projet, la commune financera l'aménagement du Ponton de pêche PMR à l'étang Au-delà l'Eau à hauteur d'environ 30 % (montant global du projet : 11 682.46 € TTC)

Aides financières de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, de la Fédération de Pêche 44, de la Fédération Nationale de la Pêche et AAPPMA Brème du Don pour le solde (soit 70 %). Ce projet serait réalisé au mois d'avril 2022.

Fait à St Julien de Vouvantes, le 15 novembre 2021.

Le Maire,  
Jean-Michel CHEVALIER